De :
Envoyé : samedi 13 mai 2017 16:33
À : revisionduplu@ploubezre.fr
Objet : Observations PLU pour commissaire enquêteur

Madame le Commissaire Enquêteur,

Je soussignée, [redacted], me portant fort pour mes frères [redacted], actuellement donc tous les 5 propriétaires des parcelles cadastrées F 1720 - F 1723 - F 1779 , vous font part de nos observations concernant la révision du PLU:
- Vu le classement à l'origine de ces parcelles en zone 6 AUr du 28/10/2005

- Conformément à divers courriers dont je vous joins copie (courrier de la société Q'Ouest et courriel de madame Le Vot Nathalie du service d'urbanisme)

- Vu votre projet de PLU qui indique clairement que toutes les parcelles avoisinantes sont déjà urbanisées et classées en zone UH.

- vu le projet du propriétaire de la parcelle 1778 (monsieur [redacted]) tendant à diviser son terrain en vue de la construction d'une 2 ème habitation.

Nous sollicitons fermement le reclassement de nos parcelles en zone à urbaniser. (AU)

Sentiments distingués
[redacted]

Ps : pièces jointes pour suivre

marie-christine glorennec

De : "Le Vot Nathalie" <nlevot@ploubezre.fr>
Date : lundi 28 décembre 2015 16:42
À : <mc.glorennec@wanadoo.fr>
Joindre : PLU-Réglement zone AU.doc
Objet : PLU

Bonjour,
Je vous informe que vos parcelles sont classées en zone 6 Aur au PLU du 28/10/2005 , vous en trouverez ci-joint le règlement correspondant.
Quant aux projets de rocade sud , Il semblerait que la construction d'un nouveau pont en aval du Léguer sur Lannion soit prioritaire par rapport à cette rocade. Cependant, les emplacements réservés pour ces voies restent inscrites au PLU.
J'attire également votre attention sur le fait que le PLU est actuellement en révision. Je conserve votre courrier pour solliciter le classement en zone constructible.
Cordialement
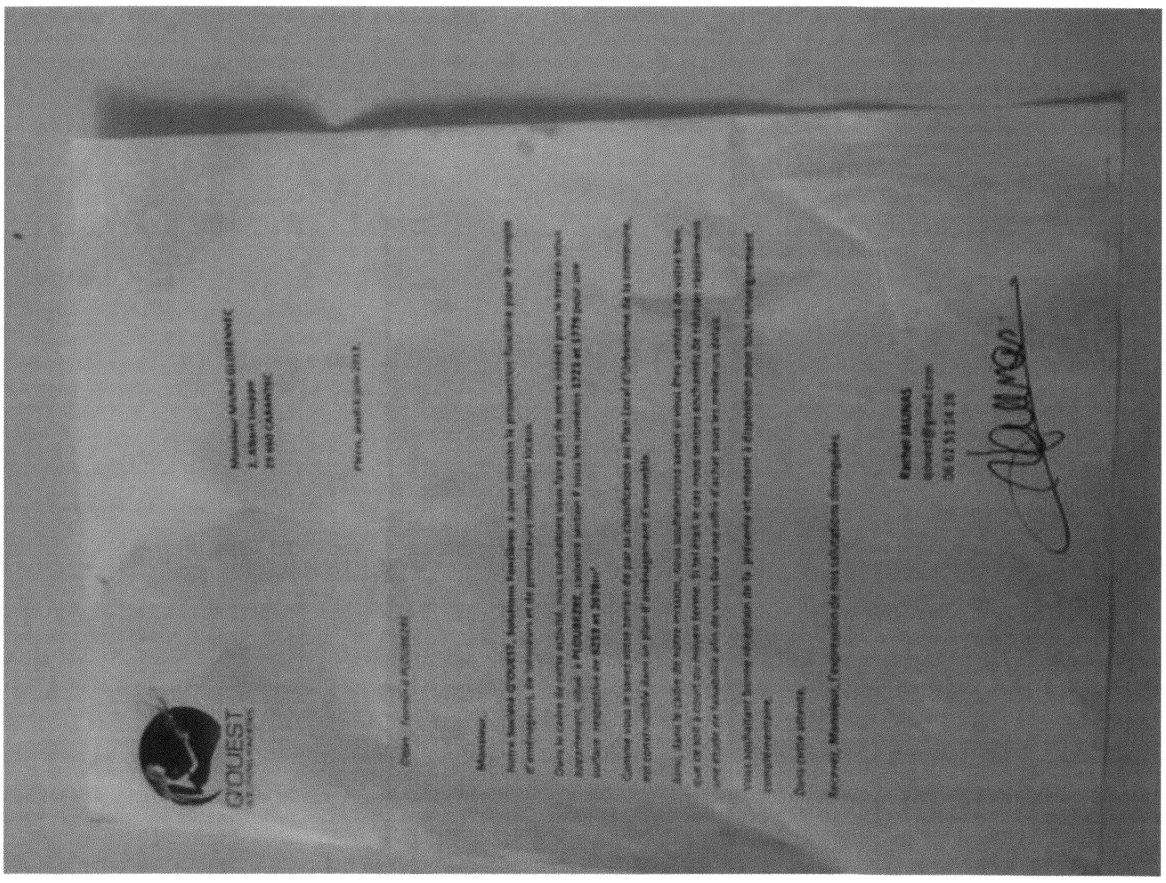
Nathalie Le Vot
Mairie de Ploubezre
Service urbanisme
nlevot @ploubezre.Fr